

## RÈGLEMENT INTERNAT SAINTE CLAIRE

Responsables : M. JIBERT - M. BOULOGNE

Numéro de téléphone Internat : 04 77 50 51 05

### *La Résidence Lycéenne*

La Résidence offre sur deux niveaux 16 chambres à 2 lits et 16 chambres à 3 lits et peut donc héberger 80 internes au total. En plus, deux chambres (une à chaque niveau) sont réservées aux surveillants-éducateurs. Chaque chambre, quel qu'en soit le type, a son propre sanitaire : lavabo, douche, W.C.

Le bâtiment comprend aussi au rez-de-chaussée, une salle d'étude d'une trentaine de places.

Un état des lieux sera effectué le Dimanche 2 septembre 2018. Ce document sera signé par un membre de l'établissement et les parents.

### *Fournitures à prévoir :*

- Une paire de draps
- Une couette de bonne qualité (un sac de couchage léger n'est pas suffisant)
- Un traversin ou un oreiller et son enveloppe
- Un nécessaire de toilette
- Une paire de pantoufles (obligatoire)
- Le linge de rechange pour la semaine
- Une lampe de bureau est fortement recommandée.

## 1) HORAIRES :

Rythme hebdomadaire :

L'Internat du lycée Sainte Claire est un internat de semaine, il est fermé pendant le week-end et pendant toutes les vacances scolaires.

Il ouvre le lundi matin (ainsi que les jours de reprise après les vacances) de 7h30 à 9h00 pour que les élèves puissent y déposer leurs affaires personnelles et prendre ce dont ils ont besoin pour les cours de la journée.

Une salle est mise à disposition des internes pour y déposer leurs sacs.

En semaine l'Internat est ouvert de 17h, heure générale de fin des cours, à 7h40 le lendemain matin, les cours reprenant à 8h05.

En dehors de ces heures l'internat est **fermé. Aucun élève ne doit y demeurer.**

### Rythme journalier

17h : Ouverture de l'Internat

La journée de cours est terminée. **Les élèves peuvent sortir de l'établissement jusqu'au début de l'étude s'ils en ont l'autorisation signée des parents.**

17h45 : Etude du soir.

19h : Repas du soir.

Le repas est servi de 19h à 20h.

20h : Retour à l'Internat

Temps libre sur le site du lycée

22h : Silence, repos, sommeil

7h00 : Réveil.

Le service du petit déjeuner débute à 7h15 et se termine à 7h55.

La restauration ferme à 8h.

Les élèves doivent quitter la résidence à 7h40 maximum.

**Attention** : tous les élèves doivent **impérativement** se présenter au petit déjeuner.

8h05 : Début des cours.

**Attention** : Etre à l'heure pour le repas.

A partir de 21h, un coin TV est à la disposition des élèves (vidéo projecteur, lecteur DVD) ainsi que des jeux de société, et une salle de remise en forme (matériel de musculation).

**Les études sont obligatoires pour tous les élèves.**

Les élèves de 1<sup>ères</sup> et Terminales travaillent dans leur chambre.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> PP et 2<sup>ndes</sup> Professionnelles et 1<sup>ères</sup> années CAP occupent la salle d'étude de l'internat.

Une étude encadrée est proposée au cas par cas.

Si des élèves souhaitent occasionnellement faire un travail en commun, un surveillant peut leur ouvrir une salle.

**L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant les heures d'études.**

La résidence lycéenne est dotée d'une ligne téléphonique dont le numéro est 04.77.50.51.05. On peut y joindre les surveillants d'internat de 17h20 à 19h et de 20h à 22h.

**Attention** : Seules les communications des parents seront passées, à l'exclusion de toute autre communication.

## 2) LES FLEAUX:

➔ **Le tabac** : Il est interdit de fumer dans l'établissement scolaire, c'est la loi (2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif). Cependant, du fait du maintien à un niveau élevé du plan Vigipirate, les accès à l'internat sont maintenus fermés. Cela implique la mise en place d'une zone de "tolérance" pour les fumeurs.

→ **L'alcool** : Dans le même ordre d'idée, l'introduction et la consommation de boissons alcoolisées, quelles qu'elles soient, même les plus légères (bière par exemple) sont strictement interdites.

→ **Le vol** : Comme dans toute collectivité, hélas, le risque de vol existe. Certaines précautions élémentaires permettent d'éviter ce fléau.

- Ne pas laisser traîner ses affaires,
- Marquer de son nom sa calculatrice, son MP3...
- Fermer systématiquement à clé la porte de sa chambre
- Eviter d'apporter des objets de valeur et trop d'argent.

Si un jour le jeune dispose d'une somme importante d'argent, il peut la confier au surveillant ou au secrétariat.

#### Attention :

Les postes TV sont interdits à l'internat, ainsi que tout instrument susceptible de perturber la tranquillité des lieux. Les bouilloires et les cafetières sont interdites dans les chambres.

De même l'apport et la détention de matériels à caractère pornographique (revues, DVD...) sont strictement interdits.

Il est interdit de déplacer le mobilier de votre chambre quelque soit le motif invoqué.

Chaque chambre est réputée être dans un état correct à votre arrivée dans les lieux : si vous constatez des dégâts à votre arrivée, veuillez le signaler immédiatement aux responsables.

**Toute dégradation entraînera une sanction et les frais de remise en état seront prélevés sur votre caution.**

**Les autres dégâts seront facturés au coût réel de la réparation consécutive à la dégradation constatée.**

Pour des raisons de sécurité le portail de la Rue des Verchères sera ouvert uniquement de 17h à 18h40 et la porte de la Résidence Lycéenne est fermée à 22h.

Quand un jeune est absent une journée, mais qu'il rentre à l'internat le soir, il doit être présent à 19h (pour bénéficier du repas).

Tout élève arrivant à la résidence **après 20h30**, sans que les parents n'aient informé le responsable d'internat, se verra sanctionné.

**En cas d'absence, ou de retard, le responsable d'internat doit être prévenu de l'heure de rentrée du jeune.**

### 3) LA SECURITE :

**On ne joue pas avec la sécurité !**

Pour des raisons évidentes de sécurité il vous est demandé de :

- Ne pas déplacer ou dégoupiller les extincteurs
- Laisser les portes coupe-feu ouvertes
- Quitter votre chambre immédiatement en cas d'alerte
- Laisser brancher le haut-parleur de votre chambre

Un système de vidéo surveillance est installé dans les couloirs de la résidence lycéenne.

### 4) LES STUDIOS :

Pour garder à la Résidence Lycéenne un caractère de convivialité et de bien-être nécessaires à une bonne vie collective, vous veillerez à respecter les règles élémentaires suivantes :

- Faire votre lit chaque matin
- Laisser les volets et les fenêtres ouverts (les fenêtres seront fermées par les surveillants après le petit déjeuner).

- Ranger vos affaires correctement.
- Veiller à la propreté de votre lieu de vie.
- Ne pas entreposer de matériels dans les chambres (vélos, pièces détachées...)
- Ne rien afficher sur les murs ou le plafond.
- Chaque vendredi, mettre les chaises sur les tables, ne rien laisser trainer par terre et dans la salle de bain.

Un panneau d'affichage individuel est à votre disposition pour permettre de donner un aspect plus intime à votre chambre. La direction se réserve cependant le droit de limiter la décoration de votre chambre afin de lui garder un côté familial qui exclut, bien sur, tout ce qui pourrait heurter la sensibilité de jeunes garçons dans un établissement catholique.

## 5) COURRIER :

L'élève peut se faire adresser du courrier au lycée. Il lui sera remis par les surveillants d'internat.

Pour recevoir votre courrier, vous devez faire rédiger l'adresse comme suit :

Lycée Sainte Claire  
Votre prénom et votre nom  
8 rue des Parottes  
42450 Sury le Comtal